Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Rapports annuels des délégataires de service public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les domaines de l'eau, l'assainissement, des mobilités, des équipements sportifs et du secteur enfance/ jeunesse

Rapporteur : Jérôme DEPONDT
N°CC2024-167

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**71**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**82**
Secrétaire de séance : Virginie QUENTIN	

L'an 2024, le 30 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à Abondant sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY EN DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M.François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ;Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Catherine PATUREL (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) ;

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Il a été exposé que,

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée (…) ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public* ».

Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité, préalablement à sa communication au conseil communautaire, est soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux. Cette dernière s'est réunie le 17 septembre dernier.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce certaines de ses compétences via des contrats de délégation de service public dans les secteurs du cycle de l'eau, des mobilités, de l'enfance / jeunesse et des équipements culturels et sportifs.

Les rapports des délégataires sont reçus par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 1er juin de l'année qui suit l'exercice comptable et instruits par les services et les élus en charge des secteurs concernés avant présentation en conseil communautaire.

Les contrats concernés par la présente délibération sont les suivants :

- Contrat de concession pour la production d'eau potable avec SUEZ pour l'exploitation de l'usine de dénitrification ;
- Contrat de concession pour la distribution d'eau potable avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- Contrat de concession pour la distribution d'eau potable avec GEDIA pour la commune de Sainte Gemme Moronval ;
- Contrat de concession pour la distribution d'eau potable avec GEDIA pour la commune de Dreux ;
- Contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Véolia eau pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;
- Quasi régie pour l'assainissement pour des branchements privatifs avec la Société Publique Locales Aménagement ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Dreux (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Ezy-sur-Eure (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune d'Ivry-la-Bataille (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec SEFO (AQUAD) pour les communes susvisées (période du 01/10/2023 au 31/12/2023) ;
- Contrat d'affermage concernant les transports avec KEOLIS pour le territoire de la communauté d'agglomération du pays de Dreux ;
- Concession pour l'exploitation de services et de structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse (Brezolles, LAONS) – PEP28 ;
- Contrat de partenariat pour la construction de la piscine Agglocéane (titulaire AUXIFIP).

Les rapports sont consultables sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (espace dédié aux élus).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L.1413-1 ;*
***VU** le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5 ;*
***VU** l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 17 septembre 2024 dans le cadre de l'examen du rapport du délégataire.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la transmission des rapports annuels des délégataires relatifs aux contrats de concessions suivants :

- Contrat de concession pour la production d'eau potable avec SUEZ pour l'exploitation de l'usine de dénitrification ;
- Contrat de concession pour la distribution d'eau potable avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- Contrat de concession pour la distribution d'eau potable avec GEDIA pour la commune de Sainte Gemme Moronval ;
- Contrat de concession pour la distribution d'eau potable avec GEDIA pour la commune de Dreux ;
- Contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Véolia eau pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;
- Quasi régie pour l'assainissement pour des branchements privatifs avec la Société Publique Locales Aménagement ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Dreux (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Ezy-sur-Eure (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune d'Ivry-la-Bataille (période du 01/01/2023 au 30/09/2023) ;
- Contrat de concession pour l'assainissement collectif pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec SEFO (AQUAD) pour les communes susvisées (période du 01/10/2023 au 31/12/2023) ;
- Contrat d'affermage concernant les transports avec KEOLIS pour le territoire de la communauté d'agglomération du pays de Dreux ;
- Concession pour l'exploitation de services et de structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse (Brezolles, LAONS) – PEP28 ;
- Contrat de partenariat pour la construction de la piscine Agglocéane (titulaire AUXIFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :03 octobre 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03 octobre 2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Virginie QUENTIN** **Secrétaire de séance**